

Résolution

Circonscription Sud

La réintroduction intégrale du système de l'indexation automatique

(la version allemande fait foi)

Même si la situation économique se trouve en convalescence sur le plan mondial, les conséquences de la crise financière de 2008, à l'origine d'une crise économique générale, devraient nous accompagner encore pendant une longue période.

Entre-temps, les déclencheurs de cette crise (le secteur financier) sont moins concernés que l'économie réelle, les pays et les hommes. Les moins favorisés, surtout les salariés à revenus bas et moyens, souffrent le plus de cette crise.

Les gouvernements ont voté des programmes d'aide conjoncturelle coûtant des milliards afin de protéger l'économie et d'éviter des conséquences encore plus néfastes. Malgré ces programmes, des millions de salariés sont devenus victimes de la crise, que ce soit par la perte de leur emploi, des réductions de revenus suite au chômage technique, des réductions salariales, la suppression de primes et de suppléments ainsi que d'autres mesures d'économie. De surcroît, nous devons constater que de nombreux employeurs se servent de cette crise pour mettre en question un grand nombre des acquis sociaux des salariés.

Dans ce contexte, le Luxembourg ne fait pas exception !

Depuis un certain temps, l'évolution de la rémunération des salariés est à l'arrêt. N'importe la situation économique de l'entreprise, les négociations sans résultats pour les conventions collectives de travail sont à l'ordre du jour. Comme des milliers de salariés sont concernés par des pertes de salaire suite au chômage technique et à la suppression de suppléments, leurs revenus sont en train de diminuer constamment. La plupart d'eux ont de plus en plus de problèmes pour survivre.

Au Grand-Duché, le pouvoir d'achat des salariés et les pensionnaires est protégé depuis des décennies par l'indexation automatique des salaires et revenus à l'évolution des prix. Pour la plupart des salariés non protégés par une convention collective de travail, cette indexation constitue l'unique moyen de maintenir approximativement le pouvoir d'achat.

Résolution

Pendant trois ans, cette indexation automatique, qui est un des garants de la paix sociale au Luxembourg, a été fortement freinée par les décisions de la tripartite en 2006, et devrait, d'après ces accords, être pleinement réintroduite au 1^{er} janvier 2010. Les partis politiques au gouvernement ont confirmé ceci dans leurs programmes électoraux en 2009.

Selon le STATEC, la prochaine tranche viendra à échéance à la mi-2010. Ceci voudrait dire que, les salaires, revenus et pensions seront adaptés pour la première fois depuis 2006 dans les délais fixés à l'évolution des prix à la consommation.

Tout de suite après ce pronostic du STATEC, les employeurs, qui revendiquent depuis des décennies l'abolition du système de l'indexation, ont remis en question le paiement de cette tranche indiciaire, puisqu'elle pourrait, selon eux, avoir des conséquences néfastes pour toute l'économie et risquerait de compromettre la relance.

Les mêmes discours ont été menés dans certains milieux politiques où on été d'avis qu'il faudrait un consensus entre partenaires sociaux avant l'échéance de la tranche indiciaire. Même dans ces milieux, on pense qu'une nouvelle modulation de l'index serait nécessaire et probable.

- **Le LCGB revendique que les accords tripartites de 2006 soient respectés et viennent à échéance au 31 décembre 2009**
- **Le LCGB revendique indubitablement que le système d'indexation automatique soit réintroduit au 1^{er} janvier 2010.**
- **Les dates d'échéance des tranches indiciaire doivent impérativement être respectées.**
- **LCGB n'acceptera aucune modification visant à réduire le pouvoir d'achat.**
- **Il en découle de ce qui précède que le LCGB ne sera pas à disposition pour des négociations sur ce sujet.**